

**Assemblée des Premières Nations  
Québec–Labrador**

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201  
Wendake (Québec) G0A 4V0  
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660  
www.apnql-afnql.com

**Assembly of First Nations  
Quebec-Labrador**

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201  
Wendake, Quebec G0A 4V0  
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660  
www.apnql-afnql.com

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :  
Le Québec doit s’inspirer de la Colombie-Britannique**

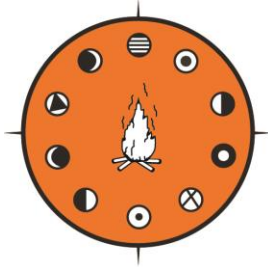
*Wendake, le 25 octobre 2019* – L’Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) tient à saluer le geste posé par le gouvernement de la Colombie-Britannique qui vient de déposer un projet de loi pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Elle tient notamment à féliciter les organisations autochtones de la province qui ont étroitement participé à la rédaction du projet de loi qui, si adopté, ferait de cette province la première à être allée aussi loin.

« Je suis extrêmement fier de ce que nos sœurs et frères ont réussi à accomplir avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Je tiens à transmettre à leurs dirigeants ainsi qu’au Premier ministre Horgan nos félicitations devant cet accomplissement majeur », a tenu à déclarer le chef de l’APNQL, Ghislain Picard qui rappelle que tous les gouvernements sont appelés à mettre en œuvre la Déclaration qui constitue un minimum pour le respect des droits de la personne et des droits autochtones.

L’APNQL tient à saisir cette opportunité pour rappeler au gouvernement du Québec qu’il a encore beaucoup de travail à faire pour arriver à la hauteur de ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique vient d’accomplir. L’APNQL a salué la motion soumise par Québec Solidaire appuyée à l’unanimité par l’Assemblée nationale le 3 octobre dernier, qui prévoit que le gouvernement doit « s’engager à négocier la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones avec les Premières Nations et les Inuit ».

« Nous attendons des gestes concrets de la part du gouvernement Legault afin d’éviter que la motion ne tombe en poussière. Le gouvernement du Québec peut maintenant s’inspirer de la Colombie-Britannique pour passer à l’action », soutient le chef Picard.

Rappelons que l’assemblée nationale a voté en faveur d’une résolution en 1985, qui reconnaît les nations autochtones et leur reconnaît certains droits au sein du Québec. « L’APNQL croit qu’il est maintenant temps pour le Québec d’être à l’heure du développement du droit autochtone au niveau international et remplacer cette résolution par une mise en œuvre de la Déclaration. C’est cet objectif fondamental et légitime que nous poursuivons », conclut le chef de l’APNQL.



## Assemblée des Premières Nations Québec–Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201  
Wendake (Québec) G0A 4V0  
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660  
[www.apnql-afnql.com](http://www.apnql-afnql.com)

## Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201  
Wendake, Quebec G0A 4V0  
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660  
[www.apnql-afnql.com](http://www.apnql-afnql.com)

-2-

### À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL.

- 30 -

### Renseignements :

Alain Garon, conseiller aux communications: [agaron@apnql.com](mailto:agaron@apnql.com)  
Cell. : 418-254-4620